



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES  
AFFAIRES RÉGIONALES  
Modernisation et administration générale

**Arrêté modificatif du 13 février 2012**

---

### Conseil Académique de l'Éducation Nationale

**-Académie de Bordeaux-**

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 84.52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, et notamment son article 19 ;

VU la loi n° 89.486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, et notamment son article 24 ;

VU la loi n° 92.663 modifiée, complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, et notamment son article 12 ;

VU le décret n° 85.895 du 21 août 1985 relatif aux conseils de l'éducation nationale dans les départements et les académies ;

VU le décret n° 91.106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;

VU l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2009 **modifié** portant renouvellement du Conseil Académique de l'Éducation nationale – Académie de Bordeaux- ;

VU la demande effectuée par M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux en date du 7 février 2012 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder au renouvellement de ce conseil ;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

### ARRÊTE

**ARTICLE PREMIER** – Le a) du IV de l'article premier de l'arrêté préfectoral du 07 décembre 2009 est remplacé par les dispositions suivantes :

.../...

#### IV – Collège représentant les usagers

a) 7 représentants des parents d'élèves

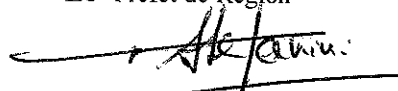
- au titre des établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Titulaires	Suppléants
<b>Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E.)</b>	
M. Jean-François DARRACQ FCPE 33	M. Hervé ARNAIZ FCPE 33.
Mme Florence BERGAMO FCPE 33	M. Patrick FERRE FCPE 33
M. Jean-Luc FRAUX FCPE 24	Mme Anne-Marie PENICHOT FCPE 24
Mme Babette SOULIGNAC FCPE 40	Mme Valérie EL BAKKALI FCPE 40
Mme Noëlle GOUBAULT FCPE 47	Mme Myriam TAUZIN FCPE 47
M. Dominique ROUSSET FCPE 64	Mme Fabienne MALFROY FCPE 64
<b>Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (P.E.E.P.)</b>	
M. Patrick LEFEBVRE	Mme Vanessa CHAUSSONNET

**ARTICLE 2** – Mme la Secrétaire générale pour les affaires régionales, M. le Recteur de l'académie de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du conseil académique de l'Éducation nationale et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Aquitaine et du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux le 13 FEV. 2012

Le Préfet de Région



Patrick STEFANINI